Ordre des technologues en **imagerie médicale**, en **radio-oncologie** et en **électrophysiologie médicale** du Québec



INSTRUCTIONS

POUR LES EXAMENS EN LIGNE SUR NEXAM

Mis à jour : novembre 2026

Le présent document peut être consulté sur le site Web

de l'Ordre des technologues en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec,
dont l'adresse est : **otimroepmq.ca**

Ordre des technologues en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

6455 rue Jean-Talon Est
Bureau 401
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8

Téléphone : 514 351-0052
1 800 361-8759
Télécopieur: 514 355-2396

RÈGLES GÉNÉRALES

- Vous devez avoir effectué les tests techniques de votre appareil minimum 1 semaine avant l'examen d'admission.
- Seul l'ordinateur utilisé pour l'examen est autorisé.

Les appareils suivants sont autorisés :

- Ordinateur de base
- Chromebook
- Microsoft surface

Les appareils suivants ne sont pas autorisés :

- Cellulaire
- Aucune tablette (iPad, Fire tablette amazone, Samsung galaxie pad)

- Le navigateur Chrome est obligatoire
- Se référer aux exigences technologiques :

  https://help.nexam.io/fr/articles/11637060-exigences-techniques-minimales-et-recommandees

- L'examen doit être rédigé sur un seul écran.
- Il est interdit de consulter toute ressource papier ou électronique (PDF, livres, notes).
- Une feuille blanche est autorisée (avec crayon, efface), vous devrez la montrer à la caméra recto/verso, au début et à la fin de l'examen.
- L'évaluation débute lorsque vous cliquez sur « Débuter l'évaluation » et la minuterie ne peut être arrêtée.
- Seule la calculatrice numérique intégrée à NEXAM est autorisée, afin de vous familiariser avec, voir le lien suivant: https://www.geogebra.org/scientific
- Une seule tentative d'examen est permise.

EXIGENCES DURANT L'EXAMEN

- Une « salle d'attente » sera disponible 30 minutes avant le début de l'examen, cette option n'est pas obligatoire, elle vous donne la possibilité de:
  - Tester votre appareil
  - Activer les requis techniques (partage d'écran, vidéo, micro)
  - Relire les consignes avant l'examen
- Vous devez vous présenter à l'heure de votre examen, un retard de 30 minutes et plus occasionnera une perte d'accès à l'examen (sauf si problématique technique déjà signalé et en cours de rétablissement avec Nexam)
- Vous devez débuter l'examen à l'heure prévue, un retard de plus de 30 minutes sera considéré comme une absence et vous n'aurez pas accès à votre examen.

- Vous devez demeurer en tout temps dans le champ de la caméra, **visage, oreilles et épaules visibles.**
- Vous devez garder le silence complet: **pas de lecture à voix haute, pas de mouvement des lèvres.**
- Les écouteurs et casques sont interdits.
- Aucun fond d'écran ou floutage: l'arrière-plan doit être visible.
- Aucun autre application ou site Web ne doit être ouvert. Seule la plateforme Nexam est autorisée.
- Vous n'avez le droit à aucun matériel (papier ou informatique, à l'exception de la feuille blanche autorisée). Assurez-vous de n'avoir rien sur votre bureau.
- Toute communication (réseaux sociaux, messagerie, etc.) est strictement interdite.
- Une connexion Internet stable est requise.
- L'usage d'intelligence artificielle générative est interdit.

Aucune pause n'est prévue durant l'examen. Il est interdit de quitter son poste, incluant pour aller à la salle de bain. En cas de situation urgente, vous devez communiquer avec Nexam afin d'obtenir une autorisation exceptionnelle.

Si vous portez un couvre-chef ou un couvre-visage, vous devez vous identifier avant le début de l'examen et chaque fois que vous quittez et revenez dans le champ de la caméra.

Si vous avez des commentaires à faire en lien avec l'examen, vous pourrez le faire via le sondage qui vous sera accessible à la fin de l'examen (après avoir soumis l'examen).

SURVEILLANCE

- L'examen est soumis à la vidéosurveillance et au partage d'écran pour toute sa durée.
- Le partage de la caméra et de l'écran **doit demeurer actif pendant toute la durée de l'examen. Il est strictement interdit de les désactiver une fois l'évaluation commencée.**
- Les enregistrements servent à détecter les irrégularités.
- Toute activité anormale entraîne une analyse approfondie des vidéos de surveillance par l'Ordre.

COMPORTEMENTS INTERDITS

- **Le plagiat, la tricherie ou toute tentative de reproduction du contenu de l'examen (capture d'écran incluse) sont strictement interdits.**
- Toute infraction sera signalée à l'Ordre et peut entraîner des sanctions, incluant la note de 0.

SAUVEGARDE ET ACCÈS

- La sauvegarde est automatique.
- Si le navigateur est fermé par erreur, vous pouvez retourner à l'examen depuis le tableau de bord, mais le temps continue de s'écouler.
- À la fin de la période allouée, l'examen est soumis automatiquement.

EXIGENCES TECHNIQUES

- Lorsqu'une image dans une question nécessite un agrandissement, l'image est présentée dans la visionneuse de droite. Vous pouvez cliquer sur le (+) pour ajuster le zoom.
- En cas de lenteur, attendez quelques secondes puis actualisez au besoin. Vous devrez partager votre écran à nouveau.
- La plateforme permettra de reprendre l'examen à l'endroit où vous étiez.

DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En cliquant sur « Débuter l'évaluation », vous vous engagez à :

- Compléter l'examen seul(e), sans aide ;
- Ne pas communiquer avec qui que ce soit ;
- Ne pas effectuer de recherche ni consulter de ressources externes;
- Préserver la confidentialité du contenu de l'examen.

Toute suspicion de tricherie ou de non-respect des règles entraîne une analyse.
Si une infraction est confirmée, la note de 0 sera attribuée.

☐ **J'atteste être la seule personne autorisée et avoir compris les instructions**



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

6455, rue Jean-Talon Est,
Bureau 401
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8
otimroepmq.ca